

Publié le 15 octobre 2009 à 21h15 | Mis à jour le 15 octobre 2009 à 21h19

Le syndicat pose ses conditions et réclame du personnel



ARCHIVES, LeDroit



[Louis Denis Ebacher](#)
Le Droit

En agrandissant la prison de Hull, Québec doit aussi investir dans son personnel en milieux carcéral, médical et judiciaire, affirment le syndicat des agents correctionnels et un groupe de défense des détenus.

Les représentants des deux organisations accueillent favorablement le projet du gouvernement provincial d'agrandir la prison de Hull avec une aile médicale de 5 900 pieds carrés, mais posent certaines conditions.

« Avec la désinstitutionnalisation dans le domaine de la santé mentale, on retrouve des gens qui ont besoin de soins psychiatriques en prison. La pénurie de main-d'oeuvre dans la santé se fait aussi sentir dans les centres de détention », résume Éric Bélisle, du Groupe de défense des droits des détenus du Québec.

« Les incarcérés psychiatisés, à un moment donné, on les remet dehors... Avec la désinstitutionnalisation, la personne va retourner dans la rue sans toujours avoir le soutien adéquat, et peut-être commettre d'autres délits », selon le président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, Stéphane Lemaire.

« Le gouvernement doit cesser de mettre l'argent dans le béton et se poser la question : 'Est-ce que la prison est la bonne place pour tous ceux qui s'y trouvent, comme ceux éprouvant des problèmes de santé mentale ?' » pose M. Bélisle, pour qui les malades sont les plus susceptibles de subir « tout type d'abus » de la part d'autres détenus.

« La criminalité est en baisse mais on remarque l'augmentation du nombre de personnes en attente d'un procès. Il y a une forme de rétention de la clientèle carcérale. Le durcissement du Code criminel donne des peines plus longues », estime M. Bélisle.